

Commune LES ESTABLES

**PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 juin 2024 20H30**

Date de convocation : 04/06/2024

Effectif légal du conseil municipal : 11

Présents :

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Absent(s) : 3

Excusé(s) représenté(s) : 0

Secrétaire de séance : Alice Malartre

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation PV du conseil municipal du 21 mai 2024
- 2- Approbation nouveau plan de financement des travaux du centre d'animation
- 3- Approbation des tarifs du ramassage scolaire
- 4- Modification des statuts du Parc Naturel Régional
- 5- Changement du classement du Chemin de la Marceline
- 6- Choix de la maîtrise d'œuvre pour le chantier de l'école
- 7- Questions diverses

1- Approbation PV du conseil municipal du 21 mai 2024

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve le procès-verbal en date du 21/05/2024.

2- Approbation nouveau plan de financement des travaux du centre d'animation

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve plan de financement suivant et autorise Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien le projet et notamment l'appel de candidatures aux entreprises.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description	Montant HT
	Réfection de la toiture - Couverture zinc	198 113.60 €
	Isolation toiture	50 088.00 €
	Installation chauffage par géothermie	180 905.00 €
	Diagnostic thermique	3 400.00 €
	Maîtrise d'œuvre	38 955.00 €

	TOTAL		471 461.60 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		248 201.60 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier	Montant	État d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	État DETR 2024	91 343.00 €	Subvention sollicitée
	État Fonds Vert	229 826.28 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	26 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	377 169.28 €	80 %
	Autofinancement	94 292.32 €	20 %
	TOTAL Financement	471 461.60 €	100 %

3- Approbation des tarifs du ramassage scolaire

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve que :

- La commune prenne en charge, pour les familles des Estables dont les enfants sont scolarisés aux collèges du Monastier sur Gazeille :
 - 24 % du montant du titre de transport pour l'année scolaire (montant 2024/2025 : 225 €)
 - Les frais annexes (Titre Scolaire Plus, frais liés aux demandes de duplicatas, frais liés à une inscription postérieure au 20 juillet 2024) restent à la charge des familles.

4- Modification des statuts du Parc Naturel Régional

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve la modification des statuts du PNR des Monts d'Ardèche.

5- Changement du classement du Chemin de la Marceline

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve :

- Le classement du Chemin de la Marceline, actuellement Chemin Rural, dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière

Extrait de l'Article L 141-3 du code de la voirie routière :

« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. [...] »

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. [...] »

Le classement approuvé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

6- Choix de la maîtrise d'œuvre pour le chantier de l'école

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve :

Le choix de retenir l'entreprise Encrege Architecture pour la maîtrise d'ouvrage du chantier de l'école des Estables, entreprise qui a obtenu la meilleure note suite à l'audition des candidats au projet de réhabilitation de l'école des Estables.

7- Divers

Planning élections législatives du 30 juin

Les permanences pour la tenue du bureau de vote sont :

8h – 10h30 Alice, Alain et Philippe
10h30 – 13h Jeanne, Laurence et Yves
13h – 15h30 Laurence, Michel L. et Michel R.
15h30 – 18h Alice, Yves et Michel L.

Planning élections législatives du 07 juillet

Les permanences pour la tenue du bureau de vote sont :

8h – 10h30 Alice, Laurence et Alain
10h30 – 13h Jeanne, Yves et Philippe
13h – 15h30 Yves et Michel R.
15h30 – 18h Alice, Odette et Michel R. et Thierry (16h30-18h)

Dernier conseil d'école du 11/06/2024

Suite à la fermeture d'une classe :

- Marie MASCLAUX a obtenu le poste sur l'école pour 2024/2025.
- Céline PELISSIER est nommée à Yssingaux à l'École Élémentaire Jean De La Fontaine. Le Conseil Municipal la remercie pour les 19 années passées à l'école des Estables.

L'effectif pour la rentrée 2024 est actuellement de 15 élèves.

4 nichoirs ont été réalisés par les enfants sur l'année scolaire. Ils seront installés dans le village.

Container des chasseurs près de l'aire de jeux

Le débat autour de l'impact visuel est relancé. L'habillage en bois n'est-il pas à nouveau envisageable ?

Chantier de rénovation de l'église

La consultation dématérialisée pour le Lot Électricité est ouverte depuis le 10 juin jusqu'au 5 juillet. Les travaux suivent leur cours.

Exposition Juillet - Salle du Conseil

L'ajout de deux cimaises sera réalisé dans la salle.

Prochaine réunion au cours du mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

AR Prefecture

043-214300915-20240730-20240730_01-AR
Reçu le 21/08/2024